DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **RAPPORT N° I-7** **24SGADL0076**

SEANCE DU
27 JUIN 2024

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
51

Date de convocation :
21 juin 2024

Date d'affichage :
28 juin 2024

OBJET :
Direction Prospective et Développement - service développement territorial durable - création d'un emploi de chargé(e) de coopération CTG

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 68

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 68

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 17**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 27 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :
M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY
VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Frédéric MARASCIA
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. LAUBERAT (pouvoir à M. Georges LACOUR)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
Mme PICARD (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Abdoulkader ATTEYE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme Barbara SARANDAO

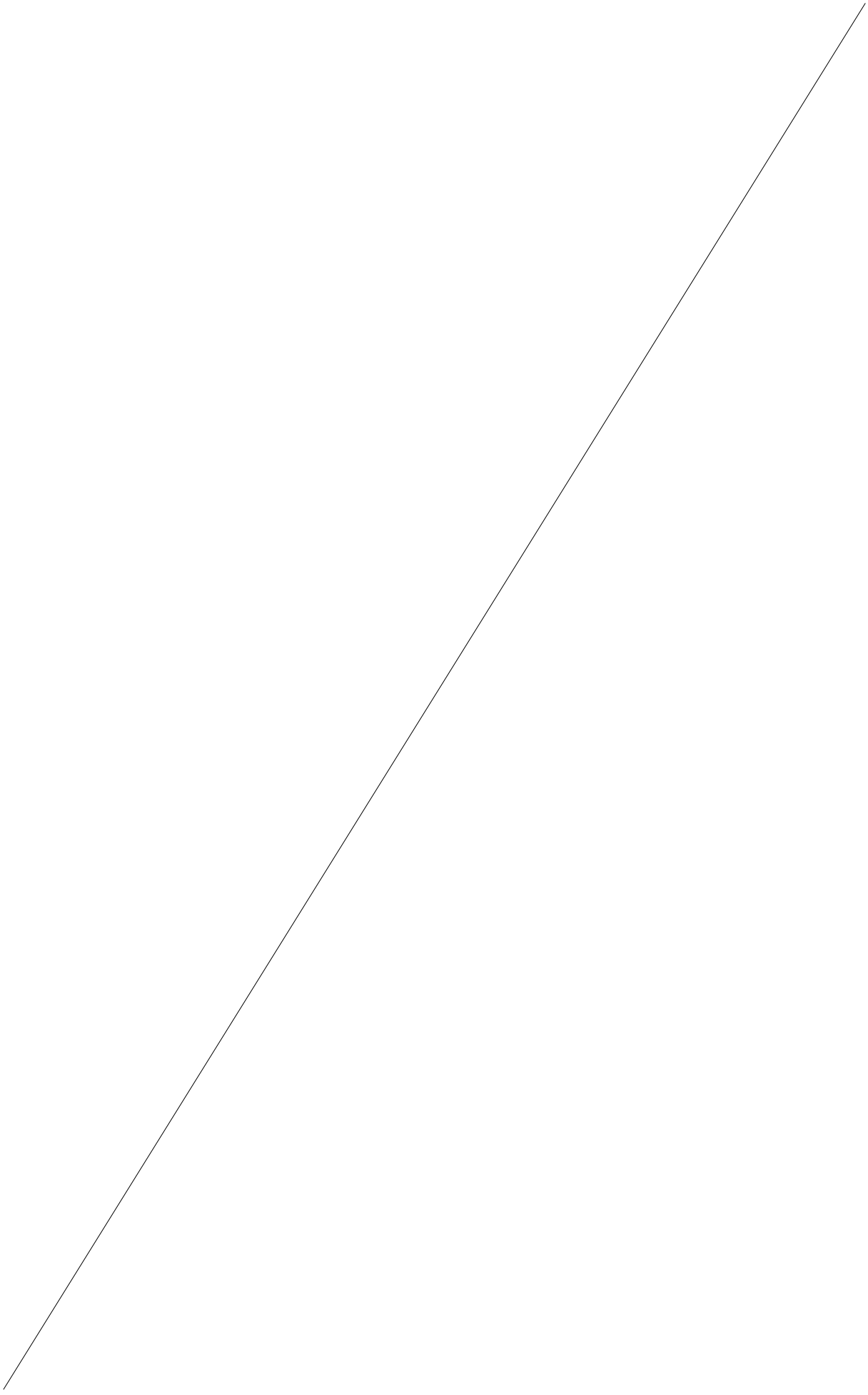

Vu les articles L.313-1 et L et L.542-2 du Code général de la fonction publique,

Vu l'avis rendu en Comité Social Territorial le 2 mai 2024,

Le rapporteur expose :

« Les conventions territoriales globales sont des conventions de partenariat qui engagent la Caisse d'allocations familiales auprès des communes, pour soutenir la mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse et vie sociale des communes. Elles sont élaborées à l'échelle intercommunale, dans un cadre territorial.

Par délibération en date du 21 septembre 2021, la Communauté Urbaine s'est engagée à co-piloter avec la CAF, la démarche d'élaboration des CTG sur les bassins de vie du Creusot et de Montceau-les-Mines. Trois objectifs étaient poursuivis :

- Accompagner les communes dans l'élaboration des CTG intercommunales ;
- Articuler le développement de l'offre de services aux habitants avec les stratégies territoriales de la Communauté Urbaine (plan local d'urbanisme intercommunal et habitat, contrat de relance et de transition écologique, contrat Territoire en Action, contrat de ville, etc) ;
- Garantir une cohérence entre les deux CTG des bassins de vie du Creusot et de Montceau-les-Mines.

Deux CTG ont ainsi été signées sur le territoire communautaire, pour une durée de 5 ans, de janvier 2022 à décembre 2026, dont la Communauté Urbaine est signataire.

Leur mise en œuvre repose sur une ingénierie technique, composée de chargés de coopération thématiques pour la mise en œuvre des plans d'actions thématiques et d'un chargé de coopération global CTG, pour le suivi et la mise en œuvre des CTG sur le territoire de la CUCM.

Si les postes de chargés de coopération thématiques sont déjà existants dans les communes, la mission de chargé(e) de coopération CTG nécessite la création d'un poste à l'échelle intercommunale et son portage par une collectivité.

Sollicitée par la CAF de Saône-et-Loire et les communes, la Communauté Urbaine Creusot Montceau a accepté de porter la création du poste de chargé(e) de coopération des deux CTG pour le suivi et la mise en œuvre des CTG.

La Caisse Nationale des allocations familiales peut être mobilisée pour un financement de 50% du montant du poste, plafonné à 24 000 €.

Compte-tenu des éléments énoncés ci-dessus, il est proposé :

- De créer au sein du service développement territorial durable de la Direction Prospective et Développement un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de coopération Conventions Territoriales Globales (CTG) relevant de la filière administrative calibré du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'attaché territorial (catégorie A) ;

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De créer au sein du service développement territorial durable de la Direction Prospective et Développement un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de coopération Conventions Territoriales Globales (CTG) relevant de la filière administrative calibré du cadre

d’emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) jusqu’au grade d’attaché territorial (catégorie A) ;

- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D’imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 juin 2024
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2024

LE PRESIDENT,

David MARTI

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI